Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF 04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 I-MOJO bleu
Bénéficiaire (nom + téléphone)	FFCAM

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
02 Juillet	Versoud	Les Rouies / Bérarde			1	Dépose personnels pour dépannage relais dauphiné
02 Juillet	la BERARDE	TEMPLE ECRINS		5	2	montée des ouvriers et montée descente de matériel divers
02 Juillet	Bérarde	Les Rouies / Versoud			1	Récupération du personnels après dépannage relais

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☒ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 334 / 2018

Suivi par : Annick Martinet

à Gap, le 29/06 / 2018

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE